

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

**Intégration de la protection de l'environnement dans le Code  
Pénal**

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Eperon, Lionel

## Bevorzugte Zitierweise

Eperon, Lionel 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Intégration de la protection de l'environnement dans le Code Pénal, 1996 - 1997*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 25.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Infrastruktur und Lebensraum</b>	1
Umweltschutz	1
Allgemeiner Umweltschutz	1

# Abkürzungsverzeichnis

**StGB** Schweizerisches Strafgesetzbuch

---

**CP** Code pénal suisse

# Allgemeine Chronik

## Infrastruktur und Lebensraum

### Umweltschutz

#### Allgemeiner Umweltschutz

**BERICHT**  
DATUM: 17.09.1996  
LIONEL EPERON

Transmis par le Conseil national quelques temps après l'avènement des catastrophes écologiques de Tchernobyl et de Schweizerhalle, le postulat Ott (ps, BL) a inspiré la rédaction d'un **rapport gouvernemental** sur l'opportunité de réviser le Code pénal (CP) afin que soit renforcée la protection de l'environnement. Bien que ce document propose aux Chambres de classer la requête de l'ancien député socialiste, le Conseil fédéral a néanmoins souhaité que certaines questions soulevées par une étude des professeurs Kunz et Jenny de l'Université de Berne soient traitées lors de la révision de la partie générale du CP qui est prévue pour 1997. Parmi ces questions figure notamment la nécessité de rendre davantage transparentes les dispositions pénales en matière d'environnement en les regroupant dans le Code pénal. L'introduction de nouvelles normes pénales relatives à la protection de l'environnement a pour sa part été subordonnée à la résolution préalable des problèmes liés à la création d'une responsabilité pénale des entreprises. C'est par 65 voix contre 34 que la Chambre basse a décidé de prendre acte du rapport du gouvernement.<sup>1</sup>

**ANDERES**  
DATUM: 20.03.1997  
LIONEL EPERON

Après la Chambre du peuple en 1996, le Conseil des Etats a à son tour pris acte du **rapport du gouvernement** sur l'opportunité de réviser le Code pénal en vue de renforcer la protection de l'environnement.<sup>2</sup>

---

1) BO CN, 1996, p. 1326 s.; Presse du 17.9.96; SGT, 8.8.96

2) BO CE, 1997, p. 148